

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	5
LISTE DES AUTEURS .....	7
AVANT-PROPOS .....	9
Véronique MAGNIER	
I. <i>Genèse</i> .....	9
II. <i>Objectifs</i> .....	12
III. <i>Inspiration</i> .....	15
IV. <i>Présentation de l'ouvrage</i> .....	18

### CHAPITRE I. CHAMP D'APPLICATION, DÉFINITIONS ET CONDITIONS DE PROTECTION

ARTICLE PREMIER. – OBJET .....	23
Jérôme CHACORNAC	
I. <i>L'analyse formelle de l'objet de la directive</i> .....	25
II. <i>L'analyse substantielle de l'objet de la directive</i> .....	28
A. L'explication juridique : la participation des lanceurs d'alerte à la réalisation du droit.....	29
B. La dimension sociologique : le lanceur d'alerte comme agent des systèmes.....	30
ARTICLE 2. – CHAMP D'APPLICATION MATÉRIEL.....	33
Pierre LEQUET et Loïc ROBERT	
I. <i>Un champ d'application restreint</i> .....	36
A. La triple restriction .....	36
1. <i>Un champ d'application apparemment étendu</i> .....	36
2. <i>Un champ d'application en réalité restreint</i> .....	39
a) Une violation .....	40
b) Mais pas toute violation .....	41
c) Ni toute violation du droit de l'Union européenne .....	42

B. L'explication de la restriction.....	43
1. <i>Un champ application limité par des contraintes juridiques</i> .....	43
2. <i>Un champ d'application résultant d'un compromis politique</i> .....	47
II. <i>Un champ d'application extensible et différencié</i> .....	49
A. La possibilité d'élargir le champ d'application matériel .....	49
1. <i>L'extension du champ matériel au niveau de l'Union européenne</i> .....	50
2. <i>L'extension du champ d'application matériel au niveau national</i> .....	52
B. Les transpositions hétérogènes .....	53
1. <i>La transposition extensive en droit français</i> .....	53
a) Le champ étendu de l'alerte dans la loi Sapin 2.....	53
b) Le champ à nouveau étendu de l'alerte par la loi de transposition .....	55
2. <i>La transposition en droits étrangers</i> .....	58
 ARTICLE 3. – LIEN AVEC D'AUTRES ACTES DE L'UNION	
ET DISPOSITIONS NATIONALES .....	61
Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT et Pierre LEQUET	
I. <i>L'édiction d'un régime protecteur de droit commun</i> .....	64
A. Le maintien de régimes spéciaux .....	65
1. <i>En droit européen</i> .....	65
2. <i>En droit interne</i> .....	66
B. L'articulation des régimes.....	67
1. <i>En droit européen</i> .....	67
2. <i>En droit interne</i> .....	69
II. <i>L'édiction d'exclusions ponctuelles</i> .....	72
A. La sécurité nationale .....	72
B. Les secrets .....	74
1. <i>Les secrets mentionnés par la directive</i> .....	75
a) Les secrets professionnels .....	75
i) Le secret médical.....	75
ii) Le secret professionnel des avocats.....	77
b) Les secrets de justice .....	78
i) Les règles en matière de procédure pénale .....	78
ii) Le secret des délibérations judiciaires.....	80
2. <i>Les secrets non mentionnés par la directive</i> .....	81
a) Les autres secrets professionnels .....	81
b) Les secrets institutionnels.....	81
C. Le droit du travail.....	84

ARTICLE 4. – CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL.....	85
Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT et Véronique MAGNIER	
I. La définition générale du lanceur d'alerte .....	86
A. L'indifférence quant au secteur d'activité.....	87
1. Une approche classique.....	87
a) La liberté d'expression, premier fondement de la protection du lanceur d'alerte .....	87
b) La défense d'un intérêt supérieur, second fondement de la protection du lanceur d'alerte.....	89
2. Des objectifs spécifiques .....	91
a) L'objectif privilégié d'effectivité de la règle de droit.....	92
b) Le souci majeur de défendre le droit européen .....	92
c) L'approche réductrice de la figure du lanceur d'alerte.....	93
B. L'exigence d'un contexte professionnel.....	95
1. Dans le contexte professionnel .....	96
a) La définition du contexte .....	96
b) Des activités variées.....	97
2. En dehors du contexte professionnel .....	98
II. La liste énumérative des personnes protégées.....	100
A. Les auteurs de signalement directement protégés .....	100
1. Les personnes ayant le statut de travailleurs et assimilés .....	100
a) Une large amplitude statutaire.....	100
i) Les travailleurs subordonnés.....	100
ii) Les travailleurs indépendants.....	102
b) Une forte amplitude temporelle.....	104
2. Les acteurs de la gouvernance.....	105
a) La protection élargie aux actionnaires et mandataires sociaux.....	106
b) L'impact sur la gouvernance des sociétés.....	108
B. L'extension à des personnes, non auteurs de signalement, indirectement protégées.....	110
1. Les « facilitateurs » .....	111
2. Les personnes en lien de proximité .....	113
a) La proximité professionnelle.....	114
b) La proximité personnelle .....	114
C. Les « angles morts » de la directive quant à son champ d'application personnel.....	115
1. La question des personnes morales-lanceur d'alerte.....	115

2. <i>Le cas des personnes opérant dans les secteurs tiers</i> .....	116
a) L'émergence d'un tiers secteur en Europe .....	116
b) Exclusion ou simple oubli ? .....	117
3. <i>Le cas des auteurs de signalement dans le contexte d'un plan de vigilance</i> .....	118
a) La future directive européenne sur le devoir de vigilance .....	119
b) Les modifications à anticiper concernant le champ d'application personnel de la directive sur les lanceurs d'alerte .....	120
ARTICLE 5. – DÉFINITIONS.....	123
Jérôme CHACORNAC	
I. <i>La nature du message : une communication d'informations</i> .....	127
A. Un signalement.....	127
B. Des informations .....	128
II. <i>L'objet du message : les violations</i> .....	129
A. Les comportements : actes ou omissions.....	130
B. Les violations formelles et les pratiques abusives .....	131
ARTICLE 6. – CONDITIONS DE PROTECTION DES AUTEURS DE SIGNALEMENT ....	133
Géraldine GOFFAUX et Véronique MAGNIER	
I. <i>La condition principale concernant les motifs</i> .....	135
A. La simple croyance en la véracité des informations diffusées .....	135
1. <i>Le décalage par rapport à une exigence de « bonne foi »</i> .....	136
2. <i>La condition de bonne foi en filigrane</i> .....	139
B. La limitation de la nécessité d'une connaissance personnelle des faits en cause à certaines circonstances .....	141
C. Le caractère désintéressé ou intéressé du signalement ? .....	142
II. <i>Les conditions complémentaires</i> .....	144
A. L'entrée des informations dans le champ matériel de la directive .....	144
1. <i>Le champ d'application matériel de la directive</i> .....	144
2. <i>Les champs d'application matériels nationaux</i> .....	145
B. Les précisions complémentaires.....	147
1. <i>Le sort des signalements anonymes</i> .....	147
a) L'option offerte aux États membres d'accepter les signalements anonymes.....	147
b) La protection <i>a posteriori</i> des auteurs anonymes de divulgations publiques .....	148
2. <i>Le sort des auteurs de signalement auprès de l'Union européenne</i> .....	149

CHAPITRES II ET III.  
**PROCÉDURES DE SIGNALEMENTS INTERNES ET EXTERNES  
 APRÈS LA TRANSPOSITION EN DROIT FRANÇAIS  
 DES CHAPITRES 2 ET 3 DE LA DIRECTIVE UE 2019/1937  
 DU 23 OCTOBRE 2019**

ARTICLES 7 à 14. – SIGNALEMENTS .....	153
Philippe PORTIER et Océane DEMOULIN	
<i>I. L'articulation des mécanismes de signalement</i> .....	162
A. L'articulation des mécanismes de signalement dans la loi Sapin 2 .....	162
1. <i>Les différents degrés de signalement</i> .....	162
a) L'Alerte interne – le niveau 1 .....	163
b) L'Externalisation de l'alerte – le niveau 2 .....	163
c) L'Externalisation de l'alerte – le niveau 3 .....	164
d) Un cas particulier : l'alerte extrême .....	164
2. <i>Les insuffisances de la hiérarchie des canaux de signalement</i> .....	165
B. Le signalement au regard des exigences de la directive : la fin de la hiérarchie entre les canaux de signalement .....	168
C. La portée de l'encouragement à favoriser des signalements internes .....	170
<i>II. Les procédures de signalement interne à l'issue du processus de transposition</i> .....	171
A. Le champ d'application .....	171
1. <i>La règle générale</i> .....	171
2. <i>Les entités concernées</i> .....	172
a) Les entités du secteur privé .....	172
b) Les entités du secteur public .....	173
c) Les cas particuliers .....	175
B. La mise en place de la procédure interne de recueil et de traitement des signalements .....	176
1. <i>Le formalisme</i> .....	177
a) Les notes de service .....	177
b) L'accord collectif .....	177
c) L'acte unilatéral .....	178
d) Le règlement intérieur .....	178
e) La consultation des instances du dialogue social .....	180
2. <i>La publicité de la procédure</i> .....	180
3. <i>L'objet de la procédure</i> .....	182

C. Le canal de réception des signalements internes .....	182
1. <i>La forme et le processus</i> .....	182
a) La forme du signalement interne .....	182
b) Le contenu du signalement .....	183
c) L'accusé de réception .....	184
d) La consignation des signalements verbaux .....	184
e) La confidentialité des signalements .....	185
2. <i>Les acteurs du signalement interne : les référents</i> .....	188
a) Le principe : prééminence de la procédure de recueil des signalements .....	188
b) L'exception : en l'absence de procédure de signalement interne de recueil des signalements .....	188
c) L'identité des référents .....	189
d) Les qualités des référents .....	192
3. <i>La recevabilité d'un signalement interne</i> .....	193
a) La vérification de la conformité du signalement (éligibilité du signalant) .....	193
b) La vérification de la conformité du signalement (nature des faits allégués et origine de l'information) .....	193
c) Les suites à donner aux signalements anonymes .....	195
d) Les faits relatifs à une entité appartenant au même groupe .....	196
4. <i>Le traitement des signalements recevables</i> .....	196
a) L'enquête interne .....	196
b) L'information du lanceur d'alerte .....	200
c) La clôture du signalement .....	202
5. <i>La conservation des données</i> .....	203
a) Au stade du signalement .....	203
b) Au stade du traitement .....	203
III. <i>Les procédures de signalement externe à l'issue du processus de transposition</i> .....	204
A. Les différents types de canaux de signalement externes .....	204
1. <i>Liste des canaux de signalement externes</i> .....	205
2. <i>Le rôle clé du défenseur des droits</i> .....	209
a) Les missions du défenseur des droits .....	209
b) La saisine du défenseur des droits .....	212
B. Les caractéristiques exigées des canaux de signalement externe .....	213
C. Les informations à donner aux lanceurs d'alerte par chaque canal de signalement externe .....	217

D. La procédure de signalement et suivi des signalements externes.....	219
1. <i>Les contours de la procédure et suivi</i> .....	219
a) Comment déposer une alerte ?.....	219
b) Comment est traitée une alerte ?.....	221
2. <i>Le traitement des erreurs d'orientation</i> .....	225
3. <i>La possibilité de classement sans suite</i> .....	226
E. Le réexamen de leurs procédures par les autorités compétentes .....	228

#### CHAPITRE IV. DIVULGATIONS PUBLIQUES

ARTICLE 15. – DIVULGATIONS PUBLIQUES.....	231
Jérôme CHACORNAC	
I. <i>Les conditions subjectives de la protection</i> .....	234
A. Les signalements préalables .....	234
B. Le traitement impérieux de la violation.....	237
II. <i>La prévalence des règles nationales de protection         de la liberté d'expression et d'information</i> .....	240
A. Les conditions.....	240
B. L'articulation avec la protection de la liberté d'expression et de la presse .....	241

#### CHAPITRE V. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SIGNALEMENTS INTERNES ET EXTERNES

ARTICLES 16 à 18. – CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES .....	247
Nicolas BINCTIN	
I. <i>Le devoir de confidentialité pour le lanceur d'alerte</i> .....	248
A. Le principe de confidentialité.....	248
B. Les limites de la confidentialité.....	251
1. <i>La volonté expresse du lanceur d'alerte</i> .....	252
2. <i>La dérogation nécessaire et proportionnée</i> .....	253
3. <i>Le traitement des tiers</i> .....	255
II. <i>La confidentialité des informations divulguées</i> .....	256
III. <i>Le traitement des données à caractère personnel</i> .....	259
IV. <i>L'archivage des signalements</i> .....	262
A. L'obligation d'archivage.....	262
B. L'archivage des signalements vocaux.....	263

C. L'archivage des signalements sous forme de conversation.....	264
D. L'archivage des signalements issus de rencontre.....	265

## CHAPITRE VI. MESURES DE PROTECTION

ARTICLE 19 – PROTECTION DES PERSONNES QUI SIGNALENT DES VIOLATIONS DU DROIT DE L'UNION .....	269
Sandrine MAILLARD	
ARTICLE 20. – MESURES DE SOUTIEN .....	291
Sandrine MAILLARD	
ARTICLE 21. – MESURES DE PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES.....	307
Stéphane DETRAZ	
<i>I. Le principe général de protection contre les représailles.....</i>	311
<i>II. L'irresponsabilité des lanceurs d'alerte .....</i>	312
A. Les conditions de l'irresponsabilité .....	312
1. Les conditions ratione personæ de l'irresponsabilité.....	312
2. Les conditions ratione materiæ de l'irresponsabilité.....	317
B. Les effets de l'irresponsabilité.....	323
1. La teneur de l'irresponsabilité.....	323
a) La nature de l'irresponsabilité .....	323
b) La forme de l'irresponsabilité .....	324
2. L'objet de l'irresponsabilité .....	326
a) L'irresponsabilité à raison de la révélation des informations .....	326
b) L'irresponsabilité à raison de l'obtention des informations.....	329
c) L'irresponsabilité à raison des incidences de la révélation.....	334
ARTICLE 22. – MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES CONCERNÉES.....	339
Stéphane DETRAZ	
<i>I. La protection des droits procéduraux des personnes concernées.....</i>	340
<i>II. La protection de l'identité des personnes concernées .....</i>	343



ARTICLE 23. – SANCTIONS .....	347
Stéphane DETRAZ	
<i>I. La prohibition des obstructions aux signalements</i> .....	348
A. Les obstructions prohibées.....	348
1. <i>Protagoniste des obstructions</i> .....	349
a) Auteurs des obstructions.....	349
b) Victimes des obstructions .....	350
2. <i>La nature des obstructions</i> .....	353
a) L'entrave au signalement.....	353
b) Les représailles .....	356
c) Les procédures abusives.....	362
d) Les indiscretions.....	363
B. Sanction des obstructions.....	364
1. <i>La nature des sanctions</i> .....	364
2. <i>Les caractères des sanctions</i> .....	365
<i>II. La prohibition des signalements frauduleux</i> .....	366
A. La nature des signalements frauduleux.....	367
B. La sanction des signalements frauduleux .....	370
ARTICLE 24. – ABSENCE DE RENONCIATION AUX DROITS ET RECOURS.....	373
Véronique MAGNIER	

## CHAPITRE VII. DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 25. – TRAITEMENT PLUS FAVORABLE ET CLAUSE DE NON-RÉGRESSION .....	379
Jérôme CHACORNAC	
<i>I. Le traitement plus favorable</i> .....	382
A. L'articulation entre traitement plus favorable et extension du régime de protection.....	383
B. Le traitement plus favorable <i>stricto sensu</i> .....	384
<i>II. La clause de non-régression</i> .....	385
ARTICLES 26 à 29. – TRANSPOSITION ET SUIVI DE LA DIRECTIVE.....	389
Véronique MAGNIER	
<i>I. La transposition</i> .....	391
<i>II. L'évaluation</i> .....	393